

Le HCSP révisé les critères d'exclusion du don du sang

PARIS, 6 décembre 2024, (ApMnews) - Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) publie, à la demande de la direction générale de la santé (DGS), des propositions de révision de critères de sélection au don du sang, du fait de risques infectieux dans lesquelles il apporte quelques modifications à la situation actuelle.

"Les critères de sélection des donneurs de sang sont régulièrement révisés pour tenir compte notamment de l'évolution des connaissances, des dispositifs de sécurisation et des risques sanitaires", rappelle le HCSP.

Exclusion permanente maintenue pour les transfusions et les voyages au Royaume-Uni en 1980-1996

L'instance a choisi de conserver deux critères d'exclusion permanente qui existaient déjà : l'antécédent de transfusion sanguine ainsi que les personnes ayant fait un voyage et/ou des séjours au Royaume-Uni supérieurs à un an cumulé dans la période du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1996.

Plus d'exclusion pour les substituts osseux

En revanche, pour les substituts osseux d'origine humaine ou animale utilisés en implantologie dentaire, qui sont considérés comme des allogreffes ou xénogreffes "avec tous les risques, notamment viraux, associés à ce type de greffes", il y avait une exclusion permanente.

Mais ces substituts osseux "doivent subir un traitement préalable qui, outre le bilan virologique standard effectué chez les donneurs, comporte le plus souvent des étapes de viro-inactivation très efficaces pour réduire le risque viral".

Pour le HCSP, "ces greffons viro-inactivés peuvent être considérés comme sûrs". Il recommande donc "d'exonérer les produits viro-inactivés des contre-indications au don".

Réduire certaines durées d'exclusion

Le HCSP s'est également penché sur des critères qui font actuellement l'objet d'exclusion du don de sang de quatre mois : tatouages, piercings (boucles d'oreilles incluses), acupuncture, sclérose de varices, mésothérapie et endoscopie avec instrument flexible.

"De nombreux arguments plaident pour une réduction de la période d'exclusion", notamment un niveau de risque faible et désormais l'utilisation de tests génomiques qui permettent de dépister plus précocement qu'avant la présence du virus de l'hépatite C dans les dons de sang.

De ce fait, "il apparaît raisonnable de réduire à deux mois la période d'exclusion des donneurs". De plus, "si le donneur peut certifier que du matériel à usage unique a été utilisé pour l'acupuncture, la sclérose des varices ou la mésothérapie, il n'y a pas de mesures d'exclusion",

HCSP. "Propositions de révision de critères de sélection au don du sang du fait de risques infectieux". mises en ligne le 5 décembre 2024.